

## CLIMATISATION

(article R421-17 du Code de l'Urbanisme)

En posant un boîtier de climatisation ou une pompe à chaleur sur votre façade, vous modifiez l'aspect extérieur du bâtiment. Vous devez déposer une Déclaration Préalable de travaux (DP). Si le bâtiment concerné est situé dans un secteur protégé, vous devez prendre connaissance du règlement du SPR (Site Patrimonial Remarquable) consultable sur le site de la mairie : [miribel.fr/vivre-miribel/urbanisme](http://miribel.fr/vivre-miribel/urbanisme)

### Documents à fournir

- **Formulaire cerfa n°13703 (maison individuelle et ses annexes) ou cerfa n°13404, rempli et signé**  
Disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (à fournir uniquement pour un dépôt papier)
- **DP01 : Plan de Situation**  
Disponible sur <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>  
Indiquer échelle et orientation et nom des rues (si possible plan au 1/2000<sup>e</sup>)
- **DP02 : Plan de Masse**  
Disponible sur <https://cadastre.gouv.fr>  
Indiquer échelle, orientation et façade concernée (si possible au 1/200<sup>e</sup> ou 1/500<sup>e</sup>)
  - Représenter le boîtier de climatisation et indiquer ses dimensions et son emplacement exact.
- **DP04 : Plan des façades**  
Disponible sur <https://cadastre.gouv.fr>  
Indiquer échelle, orientation et façade(s) concernée(s) (si possible au 1/200<sup>e</sup> ou 1/500<sup>e</sup>)
  - Fournir la façade Etat des Lieux ;
  - Fournir la façade Etat projeté avec la représentation boîtier de climatisation, indiquer ses dimensions et son emplacement exact. *Si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique il conviendra de prévoir un système d'occultation du boîtier pour une meilleure intégration en façade.*
- **DP06 : Insertion paysagère**  
Fournir un photomontage montrant le projet de ravalement de façade ;  
*Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.*
- **DP07 : Photo(s) du terrain existant dans l'environnement proche**
- **DP08 : Photo(s) environnement paysage lointain**  
*Ces photos montrent la façade concernée par le projet.*
- **DP11 : Notice décrivant les teintes et matériaux du projet**
  - Faire figurer la marque, la référence du boîtier ainsi que son coloris.  
*Ce document est à fournir si le projet se situe dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords d'un monument historique.*



Déposer votre dossier par SVE sur <https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001249/connexion>

(Ou en version papier en 2 exemplaires complets (cerfa+pièces graphiques))